



XAnge

Siparex XAnge Venture

# LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019

AU 31 MARS 2020

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex XAnge Innovation 2019 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Le FCPI Siparex XAnge Innovation 2019 a pour objectif de gestion d'être investi à hauteur de 70 % de son actif dans de jeunes sociétés qui ont de fortes perspectives de croissance et développent des produits innovants.

L'exercice 2019 a été consacré à la création du portefeuille du Fonds en procédant à de nouveaux investissements dans les sociétés : BMI System, Habx, Treefrog et Wandercraft ainsi qu'à une souscription d'obligations convertibles émise par la Habx.

Au 31 mars 2020, le Fonds détient cinq participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous détaillons les investissements dans les sociétés Treefrog et Wandercraft.

L'équipe d'investissement suit activement l'ensemble des participations du Fonds et poursuit la recherche de création de valeur au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'équipe d'investissement s'est mobilisée auprès des participations du portefeuille afin de leur apporter conseils et support dans cette période nécessitant agilité et adaptation.

Nous vous précisons également que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la société de gestion Siparex Proximité Innovation a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais **Siparex XAnge Venture**.

L'objectif de notre société de gestion est de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation et contribuer au maintien et à la création d'emplois durables.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com)

**Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition**

***Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.***

## I — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

---

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

## 2 — FOCUS PARTICIPATIONS

---

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

### NOUVEL INVESTISSEMENT

#### TREEFROG THERAPEUTICS



Créée en novembre 2018 à Bordeaux, Treefrog est spécialisée dans la production de masse de cellules souches. Ces cellules souches sont utilisées par des laboratoires pharmaceutiques pour fabriquer tout type d'organe..

Sa plateforme technologique fondée sur la culture cellulaire en 3D et nommé C-Stem permet de fabriquer 5.000 capsules de culture des cellules à la seconde.

Les projets de la jeune pousse permettraient de faire une greffe grâce à une méthode brevetée, ciblant ainsi les maladies lourdes comme la maladie de Parkinson ou la régénération des tissus.

XAnge a participé à une levée de Fonds de 7.1 M€ réalisée par la startup début 2019. Cette levée de fonds permettra à Treefrog de passer à l'étape industrielle grâce à la création d'une usine permet-

tant l'automatisation de la production des cellules (machines et procédés) et le respect des standards de l'industrie pharmaceutique.

Treefrog fait partie du French Tech 120, un indice qui rassemble les 120 meilleures start ups françaises.

### NOUVEL INVESTISSEMENT

#### WANDERCRAFT

#### WANDERCRAFT



Wandercraft est leader des technologies des exosquelettes autonomes, capables de reproduire la marche humaine.

Son exosquelette Atalante permet la marche auto-équilibrée, mains libres. Il est utilisé dans des centres de soins pour la rééducation à la marche.

Atalante est très simple à utiliser: Les patients n'ont pas besoin de s'équilibrer avec des béquilles. Marcher et réaliser des parcours ou des tâches de la vie quotidienne est quasi immédiat

Fondée en 2012 par 2 Polytechniciens et forte d'une équipe de 60 experts en santé, clinique, biomécanique, intelligence artificielle, algorithmes, en réglementation et qualité, la société a pour objectif d'utiliser la robotique de pointe pour améliorer la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite.

En 2018, Atalante a reçu le prix du « robot de l'année » ainsi qu'un prix dans la catégorie Robotics lors des Trophées Handitech.

**Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.**

### 3 — FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019

—  
Avantage fiscal  
à l'entrée\*\*  
IR 18 %  
—

\*\* sous réserve de respecter les conditions fiscales et notamment la durée de détention

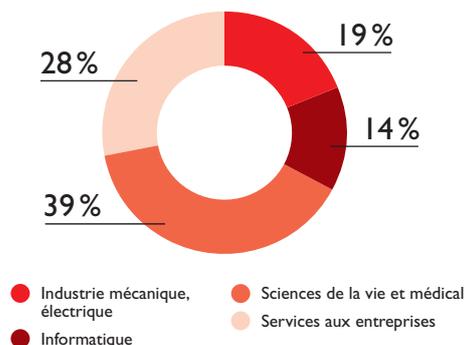
#### SITUATION AU 31 MARS 2020

Actif net du Fonds au 31/03/20	18 436 K€
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative au 31/03/20	468,83 €
Valeur liquidative + distributions au 31/03/20	468,83 €
Évolution sur 1 an	-5,59 %
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	-6,23 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	11,77 %

\* hors droit d'entrée

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.**

#### RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



#### PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2020

<b>BMI SYSTEM</b>	Éditeur de logiciels de transparence et de conformité
<b>HABX</b>	Plateforme permettant aux acquéreurs de logements neufs de les personnaliser
<b>REELEVANT</b>	Solution de gestion des campagnes marketing de masse
<b>TREEFROG</b>	Production de masse de cellules souches
<b>WANDERCRAFT</b>	Exosquelette entre autres pour les personnes parapalégiques et myopathes

**Autres placements** — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de conserver la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013355187	Date de fin de vie minimum	31/12/2025
Agrément AMF	FCI20180011	Date de fin de vie maximum	31/12/2028
Date de création	27/12/2018	Rachats de parts bloqués	Jusqu'à fin de vie du Fonds, prorogations incluses <sup>(2)</sup>
Durée de vie	7 ans		
Prorogation éventuelle <sup>(1)</sup>	3 x 1 an		

(1) La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion. Cette décision de prorogation sera prise trois mois au moins avant l'expiration de la durée de vie du Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts au moins trois mois avant l'échéance de sa durée initiale ou d'une précédente prorogation. Elle sera par ailleurs portée à la connaissance de l'AMF et du Dépositaire. (2) Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts IR. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie : invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les dates d'établissement des valeurs liquidatives, et corrélativement, les dates d'exécution des ordres de rachats de parts sont en date du 31 mars et du 30 septembre.

**Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.**

## FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D.214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			31/03/2011	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020
FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	2009	Valeur liquidative + distributions	465,05	475,85	513,41	516,77	479,89	492,91	487,26	449,91	449,49	410,98
		Montant des frais cumulés	25,80	45,67	66,76	86,34	105,35	126,28	137,52	147,91	159,57	165,03
FCPI SIPAREX INNOVATION 2011	2010	Valeur liquidative + distributions	490,43	472,68	461,63	439,30	477,89	446,92	473,72	387,24	406,05	379,35
		Montant des frais cumulés	12,21	30,86	47,32	66,22	87,76	107,83	126,55	145,13	164,79	174,03
FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	2011	Valeur liquidative + distributions			445,44	440,18	399,29	424,93	438,34	441,17	428,55	276,03
		Montant des frais cumulés			30,09	50,90	70,71	90,16	110,13	130,89	153,72	167,96
FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	2012	Valeur liquidative + distributions				495,16	477,64	656,65	620,10	650,18	635,91	559,83
		Montant des frais cumulés				29,37	49,19	70,16	89,62	109,66	132,08	152,27
FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	2013	Valeur liquidative + distributions					470,60	655,50	624,12	382,22	354,87	241,63
		Montant des frais cumulés					30,70	51,34	73,11	96,07	117,67	142,45
FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	2014	Valeur liquidative + distributions						546,61	472,43	305,60	287,81	159,13
		Montant des frais cumulés						27,76	49,38	72,00	93,11	115,88
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016	2015	Valeur liquidative + distributions							476,05	401,32	447,07	396,08
		Montant des frais cumulés							28,13	49,24	70,43	91,92
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017	2016	Valeur liquidative + distributions								440,61	430,58	391,21
		Montant des frais cumulés								27,95	49,24	70,95
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018	2017	Valeur liquidative + distributions								490,67	474,32	426,48
		Montant des frais cumulés								6,21	33,02	54,40
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019	2018	Valeur liquidative + distributions									496,57	468,83
		Montant des frais cumulés									5,43	30,26

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

## AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

— Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.

— Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.

— Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans

des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com)

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa société de gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.



Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf  
75008 Paris  
T. 01 53 93 00 90

serviceclients@siparex.com  
[siparexfondsfiscaux.com](http://siparexfondsfiscaux.com)  
[xange.fr](http://xange.fr)

Société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 € - 452 276 181 RCS Paris  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – N°TVA : FR 24 452 276 181